

LE PEUPLE SOUVERAIN

JOURNAL DE LYON.

On s'abonne à LYON, au Bureau du Journal, place de la Platière, 12 ; à PARIS, chez MM. LEJOLIVET et C^{ie}, rue Notre-Dame-des-Victoires, 46, et chez M. DELAIRE, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3.

Le Peuple Souverain paraît tous les jours, excepté le Dimanche, et donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration du PEUPLE SOUVERAIN, doit être adressé franco au Rédacteur-Gérant.

Prix de l'Abonnement :

	Un mois.	Trois mois.	Six mois.
LYON,	5 fr.	8 fr. 50 c.	16 fr.
DÉPARTEMENTS, 4	12	22	

Annonces, 25 c.—Réclames, 40 c.

AVIS.

En conséquence du décret du gouvernement provisoire qui supprime le monopole des annonces judiciaires, à dater de ce jour, les annonces en question et toutes celles dites légales, de tout le département, peuvent être légalement publiées par le *Peuple Souverain*.

NOTA. Le *Peuple Souverain* est tiré à plus de deux mille exemplaires ; c'est le journal de Lyon qui a le plus de publicité.

Lyon, 2 Mai 1848.

Si l'assemblée nationale qui doit enfanter la constitution de la République de 1848 était l'expression réelle et sincère de la majorité de la nation ; si, avant tout, elle était composée d'hommes qui comprissent la révolution de Février, et fussent disposés à en reconnaître les principes, nous ferions peu attention aux noms propres, et nous serions sans inquiétude pour l'avenir, tout en regrettant de ne pas voir sur les bancs de la chambre des citoyens plus ardents et possédant nos sympathies à un plus haut degré. Malheureusement, il n'en est point ainsi. Le Rhône est encore l'un des départements les mieux représentés, quoique la candidature de quelques chauds patriotes ait échoué. En général, les élections ont été mauvaises, et ne répondent nullement aux besoins de l'époque, ni à l'esprit de la révolution. Le sang du peuple sera-t-il donc toujours versé inutilement ? lui escamotera-t-on toujours sa victoire ? Le Midi se fait représenter par des légitimistes ; ce parti a obtenu, sous la République, un succès qu'il n'eût osé ni tenter ni espérer sous le dernier règne ! Les chouans de l'Ouest ont voté sous l'influence des prêtres et de la noblesse ; on peut juger des hommes qu'ils ont élus. Le Nord a été intimidé ou trompé par quelques manufacturiers et industriels qui craignent de voir disparaître ces lignes de douanes dont l'effet est de faire payer à la masse le café, la houille, le fer, les toiles, un prix presque double de celui qu'elle paierait du jour où le système absurde de protection serait aboli. Tout, dans les élections a été dicté par un sentiment d'égoïsme, d'amour-propre, d'es-

prit de clocher. Le patriotisme n'a parlé nulle part, et si nous sommes heureux de constater quelques bons choix, la majorité nous semble mauvaise, ou au moins douteuse. L'aristocratie a eu beau jeu avec ces simples et candides campagnards, pleins de bon sens, sans doute, mais qui, se méfiant d'eux-mêmes, s'en rapportent toujours à M. le curé, à M. le comte de..., ou à celui qui sait lire dans un gros livre (Historique.).

Nous ne pensons donc pas que les élections générales soient l'expression de la volonté des masses. Et fût-elle l'expression de leur volonté, elle ne serait pas celle de leurs besoins. Le peuple, qui est las de la servitude, a pour lui la force, nous le croyons ; dans tous les cas il a le droit en sa faveur, et Dieu ne lui fera pas défaut.

La souveraineté du peuple a été méconnue, sa conscience a été violentée ; les suppôts de la tyrannie, ces cœurs sans pudeur et sans honte, qui ne craignent pas de mentir pourvu que le mensonge porte ses fruits, sont parvenus à fausser ses idées ; l'esprit du mal l'emporte sur l'esprit du bien ; la ruse, l'artifice et la calomnie ont été mis en jeu tour à tour pour influencer les masses populaires. Mais cet état de choses ne peut durer longtemps ; nous frémissons à la pensée des malheurs que les ennemis de la liberté se préparent. Le peuple sent sa force et il veut être libre ; vous pouvez l'endormir, l'égarer parce qu'il est confiant ; mais du jour où il reconnaîtra vos fourberies, gare à vous ! son réveil, sa vengeance seront terribles !

Nous lisons dans la *Réforme* :

« Nous avions compté sur de bien mauvaises élections ; mais l'événement, il faut l'avouer, a passé notre attente. Nous avons dit sous quelle influence s'est partout ouvert le scrutin. Les fonctionnaires du règne déchu n'ont eu qu'à suivre les errements qu'une pratique de dix-sept ans avait dû leur rendre faciles. L'arbre monarchique, que nous n'avons fait qu'émonder, a porté ses fruits.

« C'est cette ligue des fonctionnaires royaux que les commissaires du gouvernement avaient mission de conjurer sans doute ; mais ces derniers avaient en même temps à ménager leurs candidatures, et quand ils n'ont pas transigé avec les partis qui pouvaient leur nuire, on

peut croire du moins qu'ils se sont gardés de les irriter. Voilà, généralement, et à part quelques exceptions, où a abouti leur candidature. Nous n'en voudrions pas davantage pour donner raison à toutes les circulaires du citoyen ministre de l'intérieur, si elles avaient besoin d'être justifiées. Lorsque nous demandions que l'incompatibilité des commissaires royaux dans les départements qu'ils étaient chargés d'administrer fût formellement décrétée, nos prévisions, comme on voit, ne nous trompaient point.

« La réaction a fait le reste. Elle a, elle aussi, continué le système de la monarchie ; elle a sonné l'alarme, elle a crié au communisme et à l'anarchie, et c'est sous cette sorte de panique que bien des braves gens ont voté.

« Prenons patience. Les scrutins sont changeants, et nous sommes doués d'une persistance que rien ne saurait décourager. »

— Rendons à chacun, nous écrit-on de Senlis, ce qui lui revient. On parle des chasses du citoyen Ledru-Rollin : il y a méprise. Nous avons vu naguère, il est vrai, MM. Garnier-Pagès, Pagnerre et Bérard nous arriver en grand équipage (notre correspondant dit à huit chevaux) et courre le cerf à Chantilly ; mais le ministre de l'intérieur ne faisait point partie de cette chasse quasi-princière. (*Réforme*).

La morgue et l'arrogance du *Courrier de Lyon* ne connaissent plus de bornes : il nous annonçait hier que les élections du Rhône étaient de son goût ; aujourd'hui il commence à laisser percer sa mauvaise humeur et son dépit de voir la *roture* mêlée à l'*aristocratie* dont ce journal s'est toujours fait le champion.

Nous soumettons à l'appréciation des républicains les lignes suivantes extraites du *Courrier de Lyon*.

« Les citoyens Joseph Benoit et Greppo, deux de nos quatorze représentants à l'assemblée nationale, sont partis ce matin pour Paris sur l'impériale des messageries nationales. Une foule de leurs amis sont venus leur faire de bruyants adieux. »

Courrier de Lyon, vous nous apprendrez sans doute le départ de vos deux ou trois amis en berline, en poste,

FEUILLETON.

UN EPISODE DE LA TRAITE DES NÈGRES.

SUITE.—(Voir nos numéros des 27, 29, 30 avril et 2 mai.)

— Oui, senor, me répondit le midshipman, en prenant la clef et le pistolet que je lui tendais, et il descendit l'escalier. Je mis alors le poignard à la main, mais personne ne bougea : la consternation était peinte sur tous les visages.

— Etes-vous prêt et à votre poste, Hamilton ? criai-je une minute après.

— Oui, senor, répondit la voix claire du midshipman qui sortit des entrailles du navire.

— Très bien.

Je remontai alors sur le pont ; à mesure que j'avancais à pas lents, la foule des matelots, semblable à un troupeau de moutons, se pressait en reculant avec épouvante ; et pourtant tous les hommes dont se composait l'équipage, bandits de tous les âges et de toutes les nations, étaient, chacun pris individuellement, des natures farouches et indomptables... Seulement j'avais sur eux l'avantage de la volonté.

— Quel est celui d'entre vous, chiens, demandai-je, qui a crié tout-à-l'heure : A bas le capitaine !

— C'est Pedro ! répondirent immédiatement soixante voix.

— Viens ici Pedro.

Pedro s'avança en tremblant de tous ses membres : c'était un novice âgé de vingt à vingt-deux ans. Arrivé à deux pas de moi, il tomba de lui-même à genoux.

— Grâce... grâce, capitaine ! s'écria-t-il en courbant la tête.

Je levai les épaules d'un air de pitié, et le poussant dédaigneusement du pied, je le fis rouler sur le pont.

— Cet homme est soulé, et il ne sait ce qu'il fait, dis-je, qu'on lui administre deux cents coups de garcette, cela le fera revenir à lui.

On se saisit immédiatement de l'infortuné novice ; puis, après l'avoir solidement attaché sur l'affût d'un canon, on se mit à le frapper avec un zèle inconnu jusqu'à ce jour à bord des navires quand il s'agit des exécutions.

J'assistai immobile à cet acte de sévérité et ne fis pas grâce d'un seul coup. Le dos de Pedro, dépouillé de sa peau, était à vif ; on eût pu en compter jusqu'aux moindres fibres. A chaque nouveau coup de garcette, une pluie fine de sang rejaillissait sur les assistants. Pedro, malgré les atroces douleurs qu'il devait éprouver, ne poussa pas un seul cri, pas une seule plainte ; la peur étranglait sa voix. L'exécution terminée, je me mis, les mains derrière le dos, à me promener sur le pont ; Pedro, que l'on détacha de son affût de canon, râlait à moitié mort... Mais il n'était aussi plus question de révolte. Je fus alors rejoindre mon noble Hamilton, que je trouvai appuyé sur un tonneau de poudre, et son pistolet armé et prêt à faire feu.

— Vous pouvez remonter à présent, senor Hamilton, lui dis-je en l'entraînant en haut.

Ces chers enfants, que le tonnerre écrase, ont reconnu leurs torts et sont rentrés dans le devoir.

Merci toujours mille fois pour le service que vous m'avez rendu.

— Le service que je vous ai rendu ! me dit le jeune midshipman en me pressant les mains avec effusion. Ah ! senor ! comment pourrai-je jamais reconnaître votre générosité.

— Allons donc ! à quoi bon nous occuper de pareilles misères. Ce que j'ai fait pour vous, tout autre l'eût fait à ma place... Songez plutôt à réparer vos forces, et commencez d'abord par bien déjeuner...

— Non, non, jamais je ne pourrai reconnaître une générosité pareille, reprit le pauvre enfant en poursuivant sa première idée... jamais !...

Pendant quelques instants il se tut : sa tête retenue dans ses mains et ses coudes appuyés sur la table, il resta enseveli dans une rêverie profonde.

— Eh bien ! senor Hamilton, lui dis-je, afin de l'arracher à ses réflexions, qui ne pouvaient être bien riantes.

Eh bien ! et le déjeuner ?

Le midshipman, en entendant ma voix, sembla sortir d'un rêve. Il laissa retomber ses bras sur la table, et releva la tête. Je vis que deux larmes à moitié séchées brillaient encore entre les cils de ses paupières ; du reste, son sourire était radieux, et l'expression de son visage me rappela ces belles têtes d'anges et de martyrs que j'avais vues au musée de Madrid, dans mon extrême jeunesse.

— A présent, je suis heureux, me dit-il d'une voix si douce et si drôle, que je me sentis ému et effrayé en même temps, sans pouvoir me rendre compte de ces deux émotions si différentes.

A présent, je suis heureux, cher senor... car s'il ne m'est pas donné de m'acquitter jamais envers vous de la dette de reconnaissance que m'impose votre belle conduite, du moins viens-je de trouver le moyen de vous en payer les intérêts...

Comme je ne savais que répondre et que je réfléchissais à cet étrange revirement d'idées : — Eh bien ! et le déjeuner dont vous me parliez tout-à-l'heure, me dit-il gaiement, — n'en est-il plus question, mon cher hôte ? je meurs de faim !

Je sonnai aussitôt le mouscade, qui vint servir la table, et Hamilton se mit à attaquer, sans perdre de temps, les plats placés devant lui.

— Cher senor, il est une question que je désire vous adresser depuis une heure, mais je n'ose... me dit-il, le déjeuner achevé. Croyez-en cependant ma parole, ce n'est certes pas pour abuser de votre réponse.

— Quelle question, amigo ?

— Comment vous nommez-vous ?

— Don Esteban N... ! répondis-je en souriant.

— Comment, c'est vous qui êtes le célèbre Esteban ! s'écria-t-il avec surprise, l'Esteban dont les journaux anglais racontent de si sanglantes anecdotes, l'Esteban que l'on a fait anthropophage, et dont on a publié de si drôles de portraits !

— Oui, cher ami !... c'est moi qui suis l'anthropophage ! Vous voyez qu'en vous nourrissant grasement, il n'y a de ma part

etc. Vous savez comment ils partiront, et nous pourrions dès aujourd'hui vous prédire comment ils reviendront.

Les citoyens Laforest, Dautre et Pelletier, représentants du Rhône, sont partis aujourd'hui pour Paris. Les délégués des clubs et une foule d'autres citoyens se sont rendus à la montée de Balmont pour leur faire leurs adieux. Que nos vœux vous accompagnent, généreux citoyens; allez, de concert avec les citoyens Benoit et Greppo, partis dès hier, travailler à l'œuvre de notre régénération politique. Vos autres collègues vont vous suivre; votre attitude ferme et patriotique pendant les débats solennels qui vont s'ouvrir, pourra rallier à la bonne cause ceux dont les opinions seraient encore chancelantes.

Elections des Départements.

Représentants à l'Assemblée nationale.

ILLE-ET-VILAINE. — Legraverend, ancien député; Berlin, ex-sous-préfet; Lamartine, Marion (Jean-Louis), Fresnau fils, Jouin Prène, Bredeine, propriétaire; Herdel, journaliste; Garnier-Hernaut, Legeard de la Bergais, Baudigue, ancien député; Bidart, avocat; Ridart, avocat; Roux-Lavergne, professeur à la faculté des lettres; Rabuan (Paul), avocat.

LOIRE-INFÉRIEURE. — Lanjuinais, Braheix, Bedeau, Billault, Waldeck Rousseau, Desesmaisons; Favre, Labbé, Fournier, Belmau de Granville; de la Rochette, Favereau, Cannes de la Gibourgère.

AVEYRON. — Grandet, avocat; Vincent, ancien procureur du roi; Albat, vicaire général; Affre, Radat, avocat; Pradier, Dalbis de la Salze, propriétaire; Dubruel, Vernhelle, Medol, cultivateur.

CÔTES-DU-NORD. — Morhery, médecin; Perret, A. D. Carré (Félix), Trévenec fils, propriétaire; Glais-Bizoin, ancien député; Loyer, notaire; Legorie, ancien député; Tassel, ancien député; Depasse, Sunon, professeur; Ledru, ex-commissaire; Marie, armateur; Houvenagle, avocat; Michel, propriétaire, Racinet, Denis.

HAUTE-GARONNE. — Pagès (de l'Ariège), Joly, A. Marast, Gratiou, Arnould, Dabeaux, avocat; Talis, médecin; Peyat, Ogier, propriétaire; Mulé, négociant; Malbois, propriétaire; Remusat, ancien député; Espinasse, ancien député; Azere, propriétaire.

SAÔNE-ET-LOIRE. — Lamartine, Mathieu (de l'Institut); Mathey, ex-député; le général Thiard, Ledru-Rollin, Bourdon (du Creuzot), mécanicien; Rolland, maire de Mâcon; Lacroix, ancien député; Jules Bastide, Pezérat, médecin; Menand, avocat; Petit-Jean, Reverchon, Amédée Bruys, avocat.

HÉRAULT. — MM. André, Reboul-Coste, Charamaule, Tidal, J. Renonvier, Carion-Nisas, B. Cazelles, Bertrand aîné, Brives.

JURA. — MM. Grevy (Jules), commissaire du gouvernement; Cordier, ex-député; Chevassus, maire à Poligny; Valette, professeur de droit; Tamissier, capitaine d'artillerie; Huot, avocat; Gréa, ancien député; Jobez, membre du conseil général.

LOT-ET-GARONNE. — MM. Paul Vergnes, avocat; Dubruel, commissaire du gouvernement; Mispoulet, Tartas, général de brigade; Baze, avocat; Irène Luppé, propriétaire; Radoult-Lafosse, général d'artillerie; Boissé, membre du conseil général; Berarp, lieutenant d'artillerie, ex-commissaire du gouvernement.

MARNE. — MM. Léon Faucher, ex-député; Prignon, id.; Bertrand, maire de Vitry; Bailly, maire de Sezanne; Derodé, avocat; Aubertin, commissionnaire de roulage; Ferrand, ouvrier tisseur; Leblond, substitut du procureur-général à Paris; Soulié, avocat.

PYRÉNÉES (BASSES). — MM. Nogué, commissaire du gouvernement; Condon, maire d'Oloron; Boutoers, maire de Bayonne; Renaud, propriétaire; Armand Marast, maire de Paris; Laramboure, sous-commissaire à Bayonne; Saint-Gaudens, sous-commissaire à Orthez; Dariste, propriétaire; Lestappis, propriétaire; Etchevery, notaire; Laussat, propriétaire.

EURE-ET-LOIR. — Marescal, commissaire du gouvernement; Raimbault, ancien député; Subervic, ancien député; Barthélemy, propriétaire, commissaire du gouvernement; Lebreton, général de division; Trousseau, docteur en médecine, professeur à la Faculté de Paris; Isambert, conseiller à la Cour de cassation.

AIN. — Quinette, Lherbette, Baudelot, président du tribunal civil de Vervins; Barrot (Odilon), Nache, Vivien, Dufour (Théophile), Detillancourt, Lemaire (Maxime), Plocq, Bauchart, Desabes, Leproux (Jules), Debrottonne.

AUBE. — Lignier, commissaire du gouvernement; Millard (Aug.), de Troyes, propriétaire, résident à Paris; Gayot (Amédée), membre du conseil municipal; Stourm, avocat, ex-député; Delaporte, membre du conseil général; Gerdy aîné, professeur à la Faculté de médecine de Paris; Blavoyer, propriétaire et agriculteur.

— Les élections multiples officiellement connues jusqu'à présent, sont les suivantes :

Lamartine, nommé à Paris, à Dijon, à Rouen, à Marseille, à Bordeaux et à Mâcon;
Dupont (de l'Eure), nommé à Paris et à Evreux;
Ledru-Rollin, nommé à Paris et à Mâcon;
Cormenin, nommé à Paris et à Laval;
Armand Marast, nommé à Paris, à Pau et à Mont-de-Marsan;

F. Arago, nommé à Paris et à Perpignan;
Aylies, nommé à Alençon et à Auch;
Jules Bastide, nommé à Paris, à Melun et à Mâcon;
Agricol Perdiguier, nommé à Paris et à Avignon;
Crémieux, nommé à Paris et à Tours;

que de l'égoïsme... je vous engraisse pour vous mieux dévorer plus tard...

— Ce que c'est que le monde! s'écria-t-il en me serrant de nouveau les mains, afin de me prouver probablement que la connaissance de mon nom ne changeait en rien ses sentiments à mon égard.

— A présent, Hamilton, lui dis-je (je vous demande pardon de vous appeler Hamilton tout court, mais il me semble que vous êtes mon fils), à présent ce que vous avez de mieux à faire, c'est de vous jeter un moment sur mon lit et de dormir quelques heures... cela vous remettra tout-à-fait.

Le midshipman me donna, en souriant, une dernière poignée de main, puis il alla se jeter tout habillé sur son hamac. Cinq minutes plus tard, il dormait d'un profond et calme sommeil.

Je rechargeai alors mes pistolets et remontai sur le pont: tout symptôme de révolte avait disparu; les hommes, occupés à leurs travaux ordinaires, me saluaient quand je les interrogeais, plus respectueusement encore que par le passé... et le pont, nettoyé avec soin, ne conservait plus la moindre trace de sang; le cadavre du Génois avait été jeté sans pompe à la mer. L'équipage voulait se faire pardonner.

A cinq heures, Hamilton dormait toujours, et je dinai avec mon second, le lieutenant de quart, puis, le dîner fini, je remontai sur le pont pour voir si tout était en ordre, et je priai le second de vouloir bien se charger de mon service de nuit, car, quoique mon équipage me parût rentré dans le devoir, je tenais cependant à veiller mon pauvre midshipman moi-même.

Cette fois, Hamilton était réveillé et assis à table.

— Capitaine, me dit-il, j'aurais encore une grâce à vous demander, ce serait de me procurer du papier et de l'encre.

— Volontiers! mais à quoi bon vous fatiguer aujourd'hui... n'avez-vous pas tout le temps nécessaire devant vous pour écrire?...

— Certes, capitaine... mais c'est que rien ne me défatigue autant que de m'entretenir avec ma mère...

— Ah! oui, je me rappelle à présent que vous avez un culte pour votre mère, Hamilton.

Les yeux du midshipman brillèrent :

— Oh! si vous saviez, cher don Esteban, quelle sainte est ma mère! s'écria-t-il avec feu, vous trouveriez que mon adoration pour elle est bien naturelle.

Puis reprenant cet air de triste mélancolie qui m'avait déjà frappé, il ajouta d'une voix douce et pleine de larmes :

— Pauvre mère... moi qui avais rêvé pour elle une si douce et si tranquille vieillesse... un joli cottage à Ramsgate, ombragé sous un dôme de feuillage, et se mirant dans la mer... Rêves... rêves

que tout cela, don Esteban... et dire que je ne la reverrai plus.

— Etes-vous fou, Hamilton, pour désespérer ainsi à vingt ans de l'avenir! Et pourquoi ne reverriez-vous plus votre mère?

— Je suis si loin d'elle!... don Esteban, me répondit-il en balbutiant.

— Jolie raison, pour un marin, que vous me donnez. — Tenez, voici tout ce qu'il faut pour écrire... Soyez aussi long que vous voudrez dans votre correspondance, pendant ce temps-là, je vais m'amuser à parcourir l'histoire des flibustiers de Saint-Domingue. C'est mon livre de prédilection.

— Don Esteban?... me dit Hamilton qui semblait fort embarrassé.

— Eh bien?...

— Est-ce que vous ne feriez pas bien de prendre, à votre tour, un instant de repos?

— Merci. Tout est tranquille, mais je tiens malgré cela à veiller cette nuit.

— Eh bien... qu'à cela ne tienne... je veillerai moi, don Esteban... s'écria-t-il avec empressement, si je sens le sommeil me gagner... je vous réveillerais... je vous le jure.

— Bien sûr?

— Oh! vous pouvez y compter!

— Alors j'accepte; je suis, je l'avoue, un peu fatigué; la chaleur a été très-forte aujourd'hui, et je trouverai mon hamac avec plaisir.

Hamilton se mit à écrire sans me répondre, et je m'étendis sur mon hamac. J'avais, comme vous devez le comprendre, don Pablo, passé une journée fort agitée, et mon sommeil se ressentit de ces violentes émotions. Le cauchemar vint s'asseoir sur ma poitrine. Il me semblait que mon équipage révolté s'était emparé du pauvre Hamilton, et s'apprêtait à le pendre. Je voulais voler à son secours, mais une force surnaturelle me retenait cloué à ma place, tandis que je voyais le matelot génois me montrer, en riant d'un air moqueur, une balle aplatie sur son front. Enfin, le midshipman parvint à s'arracher des mains de tous ces furieux, et se jeta à mon col en pleurant à chaudes larmes... Le violent effort que je fis en cet endroit de mon cauchemar pour rompre les liens invisibles qui me retenaient, me fit ouvrir les yeux une seconde... A mon grand étonnement, je sentis des larmes glisser effectivement sur mon visage, et je vis passer une ombre légère devant moi... Cependant j'attribuai ces incidents à mon rêve, et je me rendormis de nouveau.

A peine venais-je de refermer les yeux, qu'une épouvantable détonation me fit bondir de mon hamac par terre.

— Hamilton, m'écriai-je, ne craignez rien, me voici.

Je me précipitai alors vers la table, mais Hamilton n'y était plus; sa chaise se trouvait vide. Je fis un nouveau pas, et je me sentis trébucher contre un corps gisant à terre. Je me baissai aussitôt en frémissant de tous mes membres, et à la lueur produite

Pagnerre, nommé à Paris et à Versailles;
Marie, nommé à Paris et à Auxerre.

Décrets et arrêtés du gouvernement provisoire.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Nous avons parlé hier de la réunion des banques départementales à la banque de France. Voici le texte du décret du gouvernement provisoire à ce sujet.

Le gouvernement provisoire arrête :

Vu les lois du 24 germinal an II et du 22 avril 1846, le décret du 16 janvier 1808 et la loi du 30 juin 1840, relatifs à la banque de France;

Vu le décret du 18 mai 1808 et l'ordonnance du 23 mars 1841, relatifs à l'organisation des comptoirs de la banque de France;

Vu le décret du 15 mars dernier, dispensant la banque de France de l'obligation de rembourser ses billets en espèces, et prescrivant qu'ils seront reçus comme monnaie légale par les caisses publiques et par les particuliers;

Vu le décret du 23 du même mois, dispensant également les banques départementales de l'obligation de rembourser leurs billets en espèces, et prescrivant qu'ils seront reçus comme monnaie légale par les caisses publiques et par les particuliers dans la circonscription du département où chacun de ces établissements a son siège;

Vu les délibérations des conseils généraux ou des conseils d'administration des banques de Rouen, du Havre, de Lyon, de Lille, de Toulouse, d'Orléans et de Marseille, relatives à leur réunion avec la banque de France, savoir :

La délibération du conseil d'administration de la banque de Rouen, en date du 14 avril courant; la délibération de l'assemblée générale des actionnaires de la banque de Lyon, en date du 18 du même mois; les délibérations du conseil d'administration de la banque du Havre, en date des 8 et 10 du même mois; la délibération du conseil d'administration de la banque de Lille, en date du 10 de même mois; les délibérations du conseil d'administration de la banque de Toulouse, en date du 22 du même mois; les délibérations du conseil d'administration de la banque d'Orléans, en date des 9 et 24 du même mois; la délibération du conseil d'administration de la banque de Marseille, en date du 18 avril, et la dépêche télégraphique du 25 du même mois;

Vu les délibérations du conseil général de la banque de France en date des 3, 6, 21 et 24 avril courant;

Vu enfin les actes intervenus les 24, 25 et 26 du même mois en exécution de ces délibérations entre la banque de France et les délégués des conseils d'administration des banques de Rouen, de Lyon, du Havre, de Lille, de Toulouse, d'Orléans, de Marseille;

Considérant que les billets des banques départementales forment aujourd'hui pour certaines localités des signes monétaires spéciaux dont l'existence porte une perturbation déplorable dans toutes les transactions;

Considérant que les plus grands intérêts du pays réclament impérieusement que tout billet de banque déclaré monnaie légale, puisse circuler également sur tous les points du territoire;

Vu le rapport du ministre des finances,

Décète ce qui suit :

La banque de France et les banques de Rouen, du

par la lampe du compas qui éclairait imparfaitement la chambre, je reconnus le cadavre d'Hamilton. Le sang lui sortait à flots de la poitrine par une large blessure; mon pistolet était encore fumant dans sa main.

— Au secours, m'écriai-je avec désespoir. On accourut, mais il était trop tard, le midshipman était bien mort.

On me recoucha, et pendant un mois entier je restai en proie à une fièvre violente. Du reste, je dois convenir que je fus traité par mon équipage avec autant de soins et de prévenances que si chacun de mes matelots eût été une sœur de charité. On obéissait presque aux extravagances que me dictait le délire.

Le jour où j'entrai en convalescence, mon second vint me trouver; le brave homme semblait fort inquiet de savoir comment il entamerait la conversation.

— Capitaine, me dit-il en roulant gauchement son chapeau goudronné entre ses doigts, il a laissé quelque chose, l'pauvre enfant... j'sais pas trop si je dois vous le dire?

— Hamilton? m'écriai-je.

— Oui, capitaine, l'Anglais... ce sont deux lettres... ajouta vivement mon second pour se débarrasser d'un coup de sa corvée... et voilà!

— Donnez-moi-les de suite, m'écriai-je.

Mon second retira alors de dessous sa vieille capote deux lettres toutes noires et toutes fripées; l'une de ces lettres portait : « A don Esteban, » l'autre : « A mistress J. Hamilton. Walworth-Road, Saint-George place, London. » Je décachetai vivement celle qui m'était adressée, et je lus :

« Cher don Esteban,

« Vous avez été bon et généreux pour moi, que le ciel vous en récompense. C'est à vous que je dois de pouvoir faire mes derniers adieux à ma mère... Merci de tout mon cœur. Oh! je le voudrais bien vivre encore... mais la reconnaissance me « fait un devoir de la mort... car moi vivant je serais désolé « mort... ou vous seriez perdu.

« Encore un mot, mon cher don Esteban : si jamais un « heureux hasard vous conduisait vers ma mère, ma bonne et « sainte mère... qu'elle ignore que j'ai mis fin à mes jours par « ma volonté; dites-lui que je suis mort de la fièvre sur les « côtes d'Afrique... et qu'en mourant, le dernier nom que j'ai « prononcé a été le sien. Adieu, don Esteban; déchirez ce « papier, il pourrait plus tard vous compromettre. Votre re- « connaissant, HAMILTON. »

Cette lettre me fit du bien, car elle provoqua mes larmes, et quinze jours plus tard j'étais complètement rétabli, lorsque nous arrivâmes à la Havane. Voici, don Pablo, me dit le négrier, l'histoire que je vous avais promise. Vous voyez que, quoique fort dramatique, elle n'est ni compliquée, ni romanesque. Eh bien! pourtant, chaque fois que je la raconte, je sens des larmes trembler dans mes paupières.

(La suite à un prochain numéro.)

Hàvre, de Lyon, de Lille, de Toulouse, d'Orléans, de Marseille sont réunies.

Les banques départementales énumérées à l'article précédent continueront à fonctionner comme comptoirs de la banque de France, conformément aux règles déterminées par le décret du 18 mai 1808 et par l'ordonnance du 23 mars 1844.

Le nombre actuel des administrateurs de ces banques départementales est maintenu ainsi que les conseils d'ensemble organisés pour le service de quelques-unes d'entre elles.

Le nombre d'actions dont la possession est actuellement exigée en garantie de la gestion des directeurs, censeurs, administrateurs et membres des conseils d'ensemble de ces banques départementales, est provisoirement maintenu.

Les actions de ces banques sont annulées ; les actionnaires recevront en échange des actions de la banque de France, valeur nominale de 1,000 fr. contre valeur nominale de 1,000 fr.

Pour l'exécution de l'article précédent, la banque de France est autorisée à émettre 17,200 actions nouvelles, ce qui portera son capital à 83,100 actions de 1,000 fr. chacune (1).

Par la cession de ces nouvelles actions aux actionnaires des banques de Rouen, de Lyon, du Hàvre, de Lille, de Toulouse, d'Orléans, de Marseille, la banque devient propriétaire de l'actif de ces banques et sera chargée de leur passif.

Les fonds de réserve existant dans chacune de ces banques seront ajoutés aux fonds de réserve de la banque de France.

La réunion des propriétés mobilières et immobilières résultant du présent article, sera soumise au droit fixe d'enregistrement concernant les actes de société.

La banque de France est autorisée à ajouter au maximum de circulation fixé par le décret du 13 mars dernier, le maximum de circulation fixé pour chacune de ces banques départementales par le décret du 25 du même mois.

A partir de la promulgation du présent décret, les billets émis par les banques incorporées à la banque de France seront reçus, dans toute l'étendue de la République, comme monnaie légale par les caisses publiques et par les particuliers.

Dans les six mois qui suivront, les porteurs desdits billets seront tenus de les présenter à la banque de France ou à ses comptoirs pour les échanger contre des billets de comptoir.

Passé ce délai, ces billets cesseront d'avoir cours de monnaie légale, sans, toutefois, que la banque de France et ses comptoirs soient affranchis de l'obligation de les échanger.

Les inspecteurs des finances, sur l'ordre du ministre des finances, pourront vérifier la situation des comptoirs.

A l'avenir les comptoirs de la banque de France porteront la dénomination suivante :

Banque de France. — Succursale de
Fait en conseil de gouvernement le 27 avril 1848.
(Suivent les signatures des membres du gouvernement provisoire.)

— Un décret du gouvernement porte ce qui suit :
Le nombre des divisions militaires est réduit à 17, savoir :

Divisions militaires.	Chefs-lieux.	Divisions militaires.	Chefs-lieux.
1re	Paris.	10me	Toulouse.
2me	Lille.	11me	Bayonne.
3me	Metz.	12me	Bordeaux.
4me	Strasbourg.	13me	Clermont.
5me	Besançon.	14me	Nantes.
6me	Lyon.	15me	Rennes.
7me	Marseille.	16me	Caen.
8me	Montpellier.	17me	Bastia.
9me	Perpignan.		

Le nombre des subdivisions militaires, mis en rapport avec les circonscriptions territoriales des subdivisions, est fixé à 43.

— Un décret du gouvernement provisoire porte ce qui suit :
Le palais du Louvre sera achevé.
Il prendra le nom de palais du Peuple.

Ce palais sera destiné à l'exposition de peinture, à l'exposition de l'industrie, à la bibliothèque nationale.

Le peuple des travailleurs est appelé tout entier à concourir aux travaux de l'achèvement du Louvre.

La rue de Rivoli sera continuée d'après le même plan.

Une commission sera nommée par le ministre des finances, par le ministre des travaux publics et par le maire de Paris pour régler tous les moyens d'exécution.

— Un arrêté du ministère des travaux publics porte ce qui suit :

Les travaux relatifs à la construction du palais du Peuple sont déclarés travaux d'utilité publique.

L'expropriation se fera sans délai, l'indemnité devant être réglée par une commission permanente.

Les propriétés désignées pour l'expropriation seront expropriées en vertu d'un décret spécial, rendu sur la proposition du maire de Paris et du ministre des travaux publics.

— Le ministre de l'intérieur décrète :

Vu le rapport du directeur des musées nationaux, concernant les ateliers de restaurations des peintures et leur réorganisation,

Une commission de trois artistes et de trois amateurs, d'un rentier et d'un restaurateur, sera nommée par le directeur des beaux-arts et le directeur des musées nationaux, pour surveiller, conjointement avec le conservateur de la peinture, la restauration des tableaux.

La restauration des tableaux sera mise au concours d'après le mode indiqué dans un rapport.

— Le ministre de l'instruction publique et des cultes Arrête :

Les salles d'asile, improprement qualifiées établissements charitables par l'ordonnance du 22 décembre 1837, sont des établissements d'instruction publique. Ces établissements porteront désormais le nom d'écoles maternelles.

(1) Banque de Rouen,	3,000 actions	3,000,000
« de Lyon,	2,000 «	2,000,000
« du Hàvre,	4,000 «	4,000,000
« de Lille,	2,000 «	2,000,000
« de Toulouse,	1,200 «	1,200,000
« d'Orléans,	1,000 «	1,000,000
« de Marseille,	4,000 «	4,000,000
Total,	17,200 «	17,200,000
Banque de France,	67,900 «	67,900,000
Total,	83,100 «	85,100,000

Il est institué près de l'académie de Paris une école maternelle normale pour l'instruction des fonctionnaires des écoles maternelles, en remplacement de la maison provisoire établie à Paris, rue Neuve-Saint Paul.

Cette école recevra des élèves âgés de vingt ans au moins et de quarante ans au plus.

Il s'y fera tous les ans des cours d'études, chacun de quatre mois, y compris les examens.

Ces études auront pour objet de compléter l'instruction élémentaire des élèves, et principalement de leur apprendre à diriger les écoles maternelles dans l'esprit de la République.

Dans ce but, une école maternelle sera annexée à l'école normale, et les élèves seront admises à s'y exercer sous la surveillance de la directrice. Les élèves compléteront leur éducation en assistant aux exercices de l'école maternelle modèle de Paris.

Les fonctionnaires de l'école maternelle normale seront :

- 1o Une directrice des études chargée spécialement des exercices relatifs à la direction des écoles maternelles ;
- 2o Une maîtresse d'instruction scolaire ;
- 3o Une maîtresse de musique ;
- 4o Une maîtresse de dessin ;
- 5o Une économiste.

Il sera admis à l'école maternelle normale des pensionnaires, suivant les conditions qui seront ultérieurement déterminées.

Un programme spécial déterminera le règlement de l'école.

— Mlle Marie Carpentier, chargée depuis 1835 de la direction pratique des salles d'asile, auteur de l'ouvrage intitulé : *Conseils sur la direction des salles d'asile*, couronné par l'Académie française et par la société d'enseignement élémentaire, a été nommée directrice de l'école maternelle normale par arrêté du 28 avril.

— Le gouvernement provisoire.

Vu la demande qui lui a été adressée par le général Cavaignac, représentant du peuple, de venir prendre part aux travaux de l'assemblée nationale, arrête : le général Cavaignac, gouverneur général de l'Algérie, est appelé à Paris.

Le général Changarnier est nommé gouverneur général de l'Algérie.

— Le membre du gouvernement provisoire, ministre de la justice, arrête :

Provisoirement et jusqu'au 30 juin prochain, les deux salles dans lesquelles les commissaires-priseurs procèdent aux ventes publiques, place de la Bourse et rue des Jeuneurs, seront fermées à toute vente non autorisée par justice.

Les ventes dont il s'agit seront autorisées sur requête présentée au tribunal de première instance de la Seine, en chambre du conseil, le procureur de la République entendu.

Trois jours avant la présentation de la requête, un inventaire précis et détaillé des objets dont la vente publique dans l'une des deux salles sera demandée, devra être déposé au parquet du procureur de la République. Nul objet non compris dans cet inventaire ne pourra être exposé en vente.

(Correspondance particulière du Peuple Souverain.)
Paris, 30 avril.

Il résulte des renseignements que l'on reçoit de tous côtés des départements, et nous avons pu juger nous-même à Paris que dans presque tous les arrondissements et les cantons de France, de graves irrégularités se sont glissées dans les élections. Ces irrégularités sont telles que d'après l'ancien système électoral, il n'y a peut-être pas une seule élection qui ne puisse strictement être annulée. A Paris, les multiples cartes d'électeurs qui ont été distribuées dans le 12^e arrondissement, le scrutin qui a été brûlé à Bercy, suffiraient pour décider l'assemblée nationale à faire recommencer les élections. Mais si l'assemblée se montrait sévère, elle serait obligée de se dissoudre pour se soumettre tout entière à la réélection, et il est probable que la multiplicité infinie des fraudes ou irrégularités électorales la forcera à accepter comme régulières beaucoup d'élections viciées. D'ailleurs avec le mode que l'on a adopté pour les élections, et qui consiste à faire voter chaque électeur pour tous les représentants du département, on pourrait recommencer vingt fois les élections sans parvenir à les faire régulièrement sur tous les points. Ainsi dans une ville comme Paris, où il y avait plus de 300,000 électeurs qu'on avait été obligé de séparer en 350 sections il était bien difficile d'obtenir une parfaite régularité dans chacune des sections partielles. Il est probable que l'assemblée nationale reformera cette partie de l'application du suffrage universel qui est réprouvé par tout le monde, et qu'à l'avenir les départements seront séparés en autant d'arrondissements qu'ils doivent nommer de représentants, de manière à ce que chaque électeur n'ait qu'un seul représentant à nommer.

— On a accrédité le bruit depuis hier que l'ouverture de l'assemblée nationale, fixée au 4 mai, allait être remise au 15 mai, attendu qu'un très-petit nombre de représentants du peuple pourrait être arrivé à Paris pour l'époque fixée. Nous sommes déjà au 30 avril, et c'est à peine si l'on a connaissance d'un quart des élections des départements. Cet ajournement ne nous surprendrait nullement. Car il nous a toujours paru que l'on ne mettait pas assez d'intervalle entre le jour des élections et celui de l'ouverture de l'assemblée. Cet intervalle n'était que de neuf jours, et il était impossible qu'il pût suffire pour les dépouillements des scrutins et pour le voyage à Paris des élus qui arrivent des extrémités les plus éloignées de la France.

Italie.

Les journaux d'Italie ne nous apportent aucun fait nouveau. Voici ce qu'on lit dans le *Sémaphore* de Marseille du 1^{er} mai :

« Les Italiens continuent à faire une vigoureuse guerre à l'Autriche. Les Piémontais n'attendent pour agir avec encore plus d'énergie, que l'arrivée des renforts pontificaux, commandés par le général Durando, et celle des volontaires et des troupes qui se dirigent de tous les points de la Péninsule vers le théâtre de la guerre.

« Les Autrichiens sont renfermés dans Mantoue et dans Vérone, et semblent réduits à l'impuissance de rien entreprendre de sérieux. Quatre colonnes piémontaises ont parcouru l'espace compris entre ces deux villes, sans rencontrer aucun ennemi. L'enthousiasme est grand u sein de l'armée libératrice, et tout annonce que l'avantage restera aux Italiens, quand sera livrée la bataille décisive, qui ne peut manquer de mettre aux prises les deux peuples dans un avenir très-rapproché.

« Par sympathie autant que par politique, la France fait des vœux pour le succès des armes italiennes. Car si, contre toute attente, les troupes d'Autriche n'étaient pas décidément expulsées du sol de la Lombardie, et si, ce qu'à Dieu ne plaise, nos alliés naturels recevaient quelque échec, des complications graves pourraient en résulter.

« Or, la France doit désirer vivement que la situation de l'Europe lui permette de rester en paix avec tout le monde. Il importe surtout que le caractère des événements interdise à l'Angleterre, ou du moins à l'aristocratie de ce pays, tout prétexte de susciter des embarras à notre jeune République. Le mauvais vouloir des grands seigneurs anglais contre le principe de la souveraineté populaire qui vient d'être inauguré parmi nous, ne peut manquer d'éclater avec plus de force, quand ces oppresseurs du peuple apprendront que la nation française, qu'ils espéraient voir bientôt en proie à la division et à l'anarchie, renaît à une vie nouvelle en puisant en elle-même d'admirables conditions d'ordre et de prospérité que ne pouvait lui donner la monarchie. Cette grande République, assise comme un colosse sûr de sa puissance, au milieu de l'Europe, sera pour eux, il ne faut pas se le dissimuler, un éternel objet d'envie et d'inimitié. Ces hommes, qui professent un si grand mépris pour le peuple ; qui persiflent tous les jours dans leurs journaux, avec une odieuse légèreté, les victimes de leurs violences, après que le bâton du constable a brisé la tête à une foule de malheureux, redoutent, avec raison, la contagion de nos doctrines de liberté, d'égalité et de fraternité. Mais quoi qu'ils fassent, ce peuple anglais, ces Irlandais misérables qu'ils traitent avec tant de mépris et de cruauté, finiront par conquérir leurs droits. Pour cela, il est nécessaire que la paix continue à régner en Europe, et comme la solution de la question italienne est une de celles qui peut amener de profondes dissidences entre la République et les gouvernements monarchiques dont elle est environnée, il est, nous le répétons, vivement à désirer que l'Italie ne tarde pas à accomplir, par l'énergie de ses propres efforts, l'œuvre de son indépendance. »

CHRONIQUE LOCALE.

Le commissaire général du gouvernement provisoire dans le département du Rhône,

Informé qu'un grand nombre de débitants de tabac ne se présentent chez l'entreposeur qu'avec des billets de banque ;

Considérant que si les billets de banque, monnaie légale dont la valeur est parfaitement garantie, doivent inspirer la même confiance que les espèces monnayées, il importe néanmoins que les caisses publiques ne soient pas dépouillées du numéraire qu'elles renferment, pour pouvoir parer au besoin de tous les services publics, et notamment au paiement de la solde des troupes et du salaire des ouvriers ;

Considérant que, par la nature de leurs ventes, les débitants de tabacs ne doivent recevoir que très-rarement des billets de banque dans leur commerce journalier ; que des lors ils ne sauraient en présenter un grand nombre aux caisses publiques sans s'être rendus intermédiaires officieux, et peut-être agents intéressés d'une opération de change ;

Voulant mettre un terme et obvier à un abus réprouvable ;

Arrête :

Article unique.

L'entreposeur des tabacs est autorisé à n'accepter des billets de banque des débitants que jusqu'à concurrence du tiers du prix des livraisons de tabacs dont ils font la demande.

Lyon, le 30 avril 1848.

Le commissaire général de la République,
MARTIN-BERNARD.

— Le citoyen Lafortest vient d'adresser à ses concitoyens, avant son départ pour Paris, une proclamation où il rend compte de sa gestion depuis le 27 février jusqu'à ce jour. Nous reproduisons demain ce document.

— Hier, vers quatre heures après midi, un enfant est tombé du quai de Bondy dans la Saône. Un citoyen

lut se précipiter à son secours ; mais tout fut inutile, et l'enfant n'a pu être sauvé.

ARMÉE DES ALPES.

On lit dans le *Moniteur de l'Armée* :

« Le général Oudinot est parti hier pour se rendre au quartier-général de l'armée des Alpes, à Grenoble. Avant d'y arriver, il inspectera les troupes concentrées à Macon, à Bourg et à Vienne.

« Le général en chef a fait précéder son arrivée à Grenoble par l'ordre du jour suivant :

« Soldats,

« Le gouvernement m'a confié le commandement provisoire de l'armée des Alpes.

« Mon ambition est comblée.

« Dès ce moment, je vous appartiens sans réserve.

« La cause que nous servons est grande et nationale ; consacrons-lui tous nos travaux, tout notre courage, à nos souvenirs.

« La République est amie de tous les peuples ; elle a surtout de profondes sympathies pour les populations de l'Italie. Les soldats de cette belle contrée ont souvent partagé, sur d'immortels champs de bataille, nos dangers et notre gloire ; peut-être de nouveaux liens resserreront-ils bientôt une fraternité d'armes si chère à nos souvenirs.

« Les mots *valeur et discipline*, inscrits sur les drapeaux de la République, résument nos sentiments et nos devoirs.

« Fiers d'être les premiers en ligne, sachons nous rendre dignes de cet honneur par un inébranlable patriotisme, par un dévouement absolu à la gloire et à la grandeur de la France.

« Vive la République !

« Le général de division, commandant provisoirement en chef l'armée des Alpes.

« OUDINOT. »

— La République ne peut périr. Elle a déjà pénétré dans les cœurs de l'enfance. Hier soir, une foule de jeunes enfants de 7 à 12 ans, appartenant aux rues de la Barre, du Bourgehanin, au quai Monsieur, etc., se sont réunis à l'effet de planter un arbre de la liberté. La plantation a eu lieu, en effet, près du pont de la Guillotière. Les moutards de la Guillotière sont venus, tambour en tête, rehausser par leur concours l'éclat de cette fête, et témoigner leur patriotique sympathie à leurs frères de la rive droite. L'arbre planté, les gamins achetèrent du vin avec l'argent qu'une quête leur avait procuré. Chaque fois qu'un militaire passait, nos bambins démocrates lui offraient à boire et l'invitaient à fraterniser avec le peuple. Un enfant, représentant le *Peuple souverain* en statue, a été promené sur les épaules de ses camarades, et salué par plusieurs salves d'artillerie (car les jeunes citoyens avaient une petite pièce de canon). La fête a duré jusqu'à onze heures du soir, et l'air retentissait des chants de la *Marseillaise*, des *Girondins* et du *Chant du Départ*, répétés par des milliers de jeunes voix.

— Hier, la population lyonnaise a offert au citoyen Laforest, maire provisoire, nommé représentant à l'assemblée nationale, une branche de chêne en or massif, pour lui témoigner sa reconnaissance du dévouement à la chose publique, du patriotisme et de la sage fermeté qu'il a déployés dans l'exercice des fonctions qui lui ont été confiées dans un moment si difficile. Le soir, on a donné une brillante sérénade au citoyen Laforest, que l'estime des Lyonnais patriotes accompagnera jusque dans la capitale.

Départements.

EURE.—Voici des détails sur les troubles qui ont eu lieu à Louviers pendant les élections. Le citoyen Henri Lhuillier, suppléant du juge de paix, avait reçu mission de présider une des sections du canton de Louviers. Des bruits, qui ne reposaient sur rien de réel, avaient présenté le citoyen Lhuillier comme un meneur électoral, et comme un ennemi du peuple. Lundi dernier les pompiers, qui avaient d'abord été réunis pour maintenir l'ordre, ayant été congédiés, une foule tumultueuse envahit la salle de la mairie et force le citoyen Lhuillier à quitter le bureau de la présidence. A peine sorti dans la rue, il fut entouré par une multitude furieuse qui lui fit subir d'indignes traitements. Enfin, il parvint à trouver un refuge dans la maison du maire de Louviers. Le lendemain on a été obligé de faire garder par des gardes nationaux la maison du citoyen Lhuillier et celle de plusieurs autres citoyens contre lesquels des menaces avaient été proférées.

GARD.—Voici de nouveaux détails sur les troubles de Nîmes.

Des nouvelles postérieures, jusqu'à la date d'hier matin, font connaître que les troubles se sont prolongés pendant plusieurs jours. Il y a eu quatre morts et quinze blessés. Ces malheureuses victimes appartiennent au parti légitimiste.

Tout était tranquille hier matin à Nîmes. Il y était arrivé une grande quantité de troupes et l'on allait procé-

der au désarmement général de la population sans acception de religion ni de parti.

Deux bataillons du 53^{me} de ligne, venant d'Afrique, sont partis de Marseille pour Nîmes samedi et dimanche par le chemin de fer.

LOT-ET-GARONNE. — Dimanche 23 avril des troubles sérieux ont éclaté à Castel-Sarrazin. 3 hommes, assurément, ont été tués, et il y a eu près de 30 blessés. Les détails manquent encore sur ce déplorable événement, et plusieurs versions ont couru sur la cause qui l'aurait amené, mais le fait en lui-même est certain.

D'après d'autres rapports, l'administration municipale de Castel-Sarrazin n'ayant pris aucune mesure pour organiser les élections, il y a eu encombrement. Vers 7 heures du soir, plusieurs communes rurales, n'ayant pas encore pu voter, ont voulu forcer l'entrée de la salle ; la garde nationale s'y est opposée. Une collision a éclaté aussitôt. La *Gazette du Languedoc* parle seulement de 2 tués et d'un grand nombre de blessés.

Allemagne.

RENSBOURG, 25 avril. — Une batterie établie sur la hauteur près du moulin à poudre, a, dit-on, écrasé d'un seul coup presque tout un escadron de dragons danois qui voulaient s'en emparer.

Aujourd'hui toutes nos troupes sont sur la route de Flensburg. Il y a 200 prisonniers. Les Danois ont perdu plus de monde que nous. Nous avons pris deux canons et plusieurs voitures de munitions.

MANHEIM, 26 avril. — Depuis quelques temps les troupes nassauviennes ne fraternisaient plus avec la bourgeoisie, et celle-ci demandait qu'elles partissent. Aujourd'hui une lutte s'est engagée. Les soldats bavarois qui se trouvaient de l'autre côté du Mein voulurent venir au secours des troupes de Nassau ; les bourgeois tirèrent sur eux et rompirent le pont. Il y a eu des morts et des blessés. La ville est barricadée. Le commandant avait promis de se retirer pendant la nuit avec ses troupes, mais j'apprends que 5,000 hommes se dirigent vers la ville. Les bourgeois sont exaspérés ; ils veulent faire sauter le magasin à poudre. Toutes les boutiques sont fermées.

POSEN, 24 avril. — Un escadron du 5^e régiment de hussards et un bataillon d'infanterie ont dispersé les insurgés à Stazelue. Ceux-ci ont eu 50 hommes tués et 100 blessés. Les Prussiens n'ont perdu que trois hommes.

— On nous écrit de Koznim qu'après le départ des troupes, sur l'assurance donnée par les bourgeois qu'ils se tiendraient tranquilles, le petit détachement qui y était resté a été attaqué et a eu six hommes tués.

— Le général de Villisen est parti pour Berlin. On lui donne pour successeur le colonel de Stavenhagen, qui est arrivé ici depuis quelques jours.

CARLSRUHE, 27 avril. — Le général Hoffmann vient d'adresser au ministre un bulletin officiel sur l'affaire de Fribourg, entre les corps-francs et les troupes fédérales. Ces dernières ont perdu du monde. Les quatre canons de la ville de Fribourg ont été repris. On a enlevé beaucoup de drapeaux appartenant aux corps-francs. Les troupes de Nassau, de Bade et de Hesse, ont rivalisé d'ardeur pour assurer le maintien de l'ordre et de la légalité.

Plusieurs journaux ont annoncé que des officiers et des soldats avaient passé du côté de Hecker ; cette nouvelle est dénuée de fondement.

Prusse.

BERLIN, 24 avril. — Il n'est pas vrai que des masses considérables de troupes russes soient concentrées en Pologne et à Varsovie. La garnison de Varsovie est faible. Il y a à Kalish seulement un camp de 20,000 hommes.

— Le gouvernement danois ayant donné à sa marine l'ordre de capturer les navires prussiens, l'ambassadeur de Prusse à Copenhague a reçu l'ordre de demander ses passeports.

HOLSTEIN, ALTONA. — Le combat devant Schleswig a été terrible. Les Prussiens, sans attendre leurs canons, ont attaqué à la baïonnette ; les Danois se sont vaillamment défendus. Comme leurs positions étaient très-fortes, il a fallu répandre beaucoup de sang pour les emporter. On parle de 2,000 morts et blessés.

HAMBURG, 24 avril. — Nous apprenons de Rendsbourg que les troupes fédérales sont à deux lieues en avant de Schleswig. On écrit de Schleswig que l'avant-garde est entrée dans Fleusbourg où elle a été reçue avec enthousiasme par la population patriote allemande. Les Danois se sont retirés à Angeln. La perte a été considérable des deux côtés. Un régiment prussien a eu cent hommes tués.

Dépêche adressée au gouvernement provisoire par le général Wrangel, en date du 23 avril, à quatre heures du soir :

« Je vous annonce qu'après un combat opiniâtre de plusieurs heures, les Danois ont été repoussés, et qu'à deux heures de l'après-midi la ville de Schleswig est tombée en notre pouvoir jusqu'à la digue du château de Cottorp. »

« Nous avons ensuite renouvelé l'attaque avec l'aile gauche et tourné la ville de Schleswig, puis nous nous sommes avancés jusqu'à la route de Fleibourg, à sept heures et demie du soir le combat était terminé. »

Autriche.

VIENNE, 22 avril. — On écrit de Trieste qu'on y attend l'amiral Napier avec neuf vaisseaux de ligne qui seraient destinés, dit-on, à agir contre Venise, avec vingt bateaux à vapeur de Lloyd, transformés en bâtiments de guerre.

Le 23 courant la nouvelle constitution sera proclamée et aucune appréhension n'existe à cet égard. Un ligorien, caché dans les rangs de la garde nationale a été reconnu. Un autre espion a été découvert dans l'Université.

FRIEDRICH, 24 avril. — Après deux heures de combat, les Badois, Nessois et Nassauviens se sont emparés de la ville, où ils ont été reçus avec acclamations.

Danemarck.

22 avril. — Le roi va mieux ; on l'attend à Odense, où l'on prépare le château pour le recevoir.

Angleterre.

LONDRES, 23 avril. — Un conseil privé a été tenu hier au château : il a été ordonné que la prière pour le maintien de la tranquillité fût dite dans toutes les églises et chapelles d'Irlande le 30 avril et les quatre dimanches suivants.

A Dublin, la corporation s'est réunie aujourd'hui pour prendre en considération l'état d'alarme et d'agitation qui règne en ville au détriment du commerce, et pour adopter des mesures de nature à rétablir la confiance publique. Le lord-maire a présidé ; il a été désigné une commission chargée de faire une enquête et un rapport sur la situation de la ville et de rédiger une adresse au lord-lieutenant à ce sujet.

On sait dans les cercles bien informés, qu'il a été reçu ici une commande du gouvernement français pour 50,000 fusils, qui doivent être envoyés avec la plus grande célérité ; l'objet avoué est que ces armes sont pour la garde nationale. Il y a aussi une très-forte commande du gouvernement danois ; elle est, dit-on, de 50,000 fusils : les ouvriers de Birmingham vont avoir de l'occupation pendant quelque temps.

Une correspondance de Rome, publiée par le *Daily-News* annonce que lord Minto est parti pour Turin, et non pour Londres comme on l'avait dit.

On mande du pays de Galles que les rebeccaïtes se réveillent : des barrières pour le péage ont été enlevées sur la route de Castell-Hingill, à un mille et demi de Crosshand.

Situation de la Banque de France, au 27 avril 1848, au soir.

ACTIF.	
Argent monnayé et lingots,	54,051,159 53
Numéraire dans les comptoirs,	54,754,598 »
Effets arriérés à recouvrer,	14,061,801 60
Portefeuille de Paris, dont 28,992 fr. 92 c. provenant des comptoirs,	187,018,796 55
Portefeuille des comptoirs, effets sur place, etc.,	78,251,111 24
Avances sur lingots et monnaies,	5,115,600 »
Avances sur effets publics français,	10,830,582 90
Dû par les comptoirs pour leurs billets en circulation,	14,895,730 »
Rentes de la réserve,	10,000,000 »
Rentes, fonds disponibles,	11,650,197 89
Hôtel et mobilier de la Banque,	4,000,030 »
Intérêt dans le comptoir d'Alger,	1,000,000 »
Intérêt dans le comptoir national d'es-compte,	200,000 »
Effets en souffrance ou à rembourser,	19,635,341 20
Effets à encaisser provenant de la vente de rentes à la Russie,	278,958 »
Dépenses d'administration,	478,856 21
Divers,	660,787 41
Avance à l'Etat sur bons du trésor de la République,	50,000,000 »
Total,	496,855,297 55

PASSIF.	
Capital,	67,909,000 »
Réserve,	10,000,000 »
Réserve immobilière,	14,000,000 »
Billets au porteur, en circulation,	503,094,600 »
— des comptoirs,	14,895,730 »
— à ordre,	1,569,425 50
Compte-courant du trésor créditeur,	26,360,908 72
Comptes-courants divers,	61,510,282 72
Récépissés payables à vue,	1,050,000 »
Récompte du dernier semestre,	728,692 57
Dividendes à payer,	226,630 23
Escomptes, intérêts divers et dépenses précomptées,	5,274,787 »
Comptoirs d'Alger, somme non encore employée en bons du trésor,	1,092,248 69
Traites des comptoirs à payer,	954,320 01
Divers,	195,654 27
Total,	496,855,297 55

Certifié : le gouverneur de la Banque de France, Signé : D'ARGOUT.

NOUVELLES DIVERSES.

— Le citoyen général de division Aupick, ministre plénipotentiaire de la République française près la Porte ottomane, a dû s'embarquer le 26 avril à Marseille sur la corvette à vapeur la *Monette*, pour se rendre à Constantinople.

— Une ordonnance, rendue par le grand-duc de Bade, met provisoirement en état de siège le Haut-Rhin badois pendant quatre semaines. Les troupes républicaines, commandées par Herwegh, faisaient des progrès considérables. Madame Herwegh se trouve avec son mari à la tête de 1,200 hommes. Elle porte des habits d'homme ; elle est coiffée du chapeau gris des corps francs, surmonté de la plume de héron. On pense que Hecker, Struwe et Weishaar se sont joints à Herwegh dans la vallée de Wiesen pour venir au secours des corps-francs commandés par Sigles.

— Une lettre de Spezzia, du 18, porte que l'escadre française, composée de six vaisseaux et de trois frégates, a mouillé dans le golfe la veille, à onze heures du soir.

— Le citoyen Nyon, nommé il y a deux mois secrétaire, à Paris, du citoyen Bergeron, et tout-à-l'heure sous-commissaire à Amiens, où il s'est fait connaître par sa violation de la liberté de la presse, vient de donner sa démission pour rentrer, dit-il, dans la vie privée.

— On lit dans le *Siècle* :

« Le gouvernement provisoire vient de faire donner l'ordre, par le télégraphe, au citoyen le général Cavaignac, gouverneur-général de l'Algérie, de se rendre immédiatement à Paris. »

— On écrit de Bruxelles que le projet de loi relatif au timbre des journaux serait présenté à la chambre des représentants aujourd'hui ou demain. Il proposera la suppression complète de ce timbre, sauf à déterminer plus tard la compensation qu'il serait possible d'accorder au trésor pour l'indemniser de ce sacrifice.

— Un club de femmes vient de s'ouvrir dans le faubourg Saint-Germain. Des motions qui y sont proposées, discutées et adoptées, nous ne saurions rien dire au juste, car la partie la moins belle du genre humain reste consignée à la porte. Mais un transfuge du beau sexe a rapporté que les droits de la femme y sont vivement et énergiquement soutenus, et que l'étendard de la révolte contre l'homme y est levé tous les soirs de sept à onze heures inclusive-ment.

L'un des Rédacteurs gérant, FAURES.

LYON.—IMPRIMERIE DE MOUGIN-BUSAND.